



Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

procès verbal du Comité syndical du 12 novembre 2024

Président : Patrick MOLINOZ, représenté par Laurence PORTE

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 28 dont 24 votants

Date de convocation : 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Madame Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente en l'absence de Patrick MOLINOZ, Président.

Membres présents : Alain BECARD, Mathieu CHARTIER, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO, Ahmed KELATI (Montbardois) ;

Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (Ouche et Montagne) ;

Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ;

Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ;

Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ;

Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Sébastien LANOY, sous-préfet de Montbard, Marie-Agnès DUFOUR, DCL Semur-en-Auxois.

Membres excusés : Yves BILBOT, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Gilbert THOREY (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Le Comité syndical débute à 18h30.

En l'absence de Patrick MOLINOZ, Président, la séance est présidée par Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente.

Amandine MONARD est désignée Secrétaire de séance.

Laurence PORTE salue la présence de Sébastien LANOY, sous-Préfet de l'arrondissement de Montbard.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant réuni, Laurence PORTE propose de débiter ce Comité syndical par l'adoption du procès verbal du précédent comité. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

I. Informations/communications

1) Projet Scientifique et Culturel préfigurant le CIAP du Pays d'art et d'histoire :

Laurence PORTE rappelle que dans le cadre de la réflexion sur le Projet scientifique et culturel (PSC) pour la préfiguration du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) du Pays Auxois Morvan, une visite a été effectuée à l'Écomusée du Morvan. Cette visite, envisagée à l'occasion d'une précédente réunion du COPIIL CIAP, s'est déroulée le 22 octobre dernier et a compris une visite de la Maison-centre de l'Écomusée/Maison des Hommes et des Paysages, à Saint-Brisson, suivie d'un temps d'échange, puis une visite d'une deuxième maison/Musée des Nourrices et des enfants de l'Assistance Publique, à Alligny-en-Morvan. L'objectif était d'alimenter notre réflexion sur la forme à donner à notre futur CIAP (ou RIAP, le réseau paraissant une piste pertinente) en visitant une structure culturelle éclatée sur un territoire. Il s'agissait également de discuter des tenants et aboutissants de la forme réseau (qu'est-ce que cela implique ? Avantages, inconvénients, animation, programmation, etc.).

2) Evolutions ressources humaines du PETR

Laurence PORTE informe les délégués des évolutions en matière de ressources humaines au sein des services du PETR :

- Arrivée de Florence TORTOCHAUX le 1^{er} septembre dernier en remplacement de Corinne MASSON-PROTTE sur le poste de gestionnaire Pays et LEADER.
- Arrivée d'Arthur DURAND le 1^{er} septembre dernier sur le poste d'Animateur du Pays d'art et d'histoire en remplacement de Gwendoline PETIT actuellement en congé maternité.
- Arrivée de Jérémy FORTECOEFFE le 4 novembre 2024 sur le poste nouvellement créé de Chargé de mission Accueil/Attractivité résidentielle, pour assurer la mise en œuvre de la démarche régionale de prospection et d'accompagnement à l'installation de nouveaux arrivants en Bourgogne Franche-Comté, et plus généralement pour élaborer et mettre en œuvre des actions tendant à renforcer l'attractivité du territoire.
- Départ de Charlotte LE PÉCHEUR prévu pour mi janvier 2025. Un recrutement a été lancé pour assurer son remplacement sur le poste d'Adjoint(e) à l'Animateur du Pays d'art et d'histoire.

3) Contrat Local de santé : opération « boîtes rouges »

Laurence PORTE indique que, comme annoncé à l'occasion du précédent comité syndical, et à la suite d'une proposition de la ville de Montbard, le Pays vient de commencer le **déploiement, sur le périmètre du CLS, des « boîtes rouges » destinées à faciliter l'intervention des services de secours auprès d'une personne âgée ou d'une personne isolée.** Ces boîtes,

placées dans le réfrigérateur contiennent une liste avec les principales informations santé : nom du médecin traitant et son numéro, double des ordonnances, infections chroniques, traitements en cours, les allergies, le numéro de Sécurité sociale, groupe sanguin, personnes à prévenir en cas d'urgence...

D'un coût raisonnable (0,97 € la boîte et 0,54 € pour la sérigraphie et l'autocollant à apposer sur le réfrigérateur), ce **dispositif gratuit et volontaire pour l'utilisateur**, vise à éviter la perte de temps en cas d'intervention des pompiers, de la police, des services de secours médicalisés... Si la personne est en grande difficulté et ne peut s'exprimer, les intervenants sauront, en voyant l'autocollant sur le réfrigérateur, que la personne dispose de ce type de boîte, ceci évitant des gestes qui pourraient s'avérer dangereux et des recherches inutiles. Cela permet de gagner du temps, parfois quelques minutes qui peuvent sauver une vie. Cela peut permettre aussi de répondre aux besoins des services de secours et de police, dans le cadre de disparition des seniors atteints ou non de démence. Il est rappelé que ce dispositif n'entre en aucune façon en contradiction avec la diffusion du dossier patient dématérialisé, mais qu'il constitue un complément particulièrement utile en situation d'urgence et dans l'impossibilité pour le patient de s'exprimer.

Ce projet a été présenté aux centres sociaux du territoire qui ont manifesté un intérêt et certains ont déjà passé commande. A ce jour, 600 boîtes ont été commandées par le Pays à titre expérimental. De leur côté les CPTS du territoire ont également fait part de leur intérêt pour ce projet. Différentes communes ont d'ores et déjà réservé des boîtes et une information a été faite à l'occasion de la Conférence des maires du 16 octobre dernier. Enfin, les services du Pays et du centre social de Montbard ont rencontré le Service Départemental d'Incendie et de Secours afin de présenter le projet et de sensibiliser les équipes. Une information grand public sera prochainement faite à l'échelle du territoire.

4) Démarche régionale de prospection et d'accompagnement à l'installation de nouveaux arrivants en Bourgogne Franche-Comté

Laurence Porte rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté a engagé une **démarche de prospection et d'accompagnement de nouveaux arrivants en Bourgogne Franche-Comté à laquelle le Pays a décidé de participer**. L'ambition du dispositif est de prospecter puis d'accompagner 2 000 foyers dans leur projet d'installation, aux côtés des EPCI. La Région propose donc aux territoires volontaires d'engager un partenariat, ce dernier impliquant l'engagement des territoires candidats à structurer et animer à leur échelle un écosystème d'accueil composé notamment des acteurs de l'immobilier, de l'économie locale, du monde associatif... et basé sur une charte de qualité partagée. 35 territoires en Bourgogne Franche-Comté ont décidé de s'engager dans ce projet. Ce guichet d'accueil et d'accompagnement à l'installation dans les territoires doit s'appuyer sur un agent dédié de façon permanente à cette mission. Pour y répondre, le Pays a donc procédé au **recrutement de Jérémy FORTECOEFFE** qui a pris ses fonctions le 4 novembre (poste financé à 100 % par le programme LEADER) et qui sera notamment chargé d'animer ce projet et plus largement de travailler à la réalisation d'actions et d'outils permettant de mieux valoriser notre territoire pour susciter de nouvelles installations.

A ce jour, le Pays accompagne déjà 12 candidats (familles, personnes seules...) qui ont choisi notre territoire pour venir s'y installer.

Parallèlement, **le Pays a répondu à l'appel à candidature de la Région pour la réalisation d'un guide pour séduire, convaincre et rassurer les candidats à l'installation : « Ma vie en Bourgogne Franche-Comté »**. Cette brochure de 32 pages, dont 20 dédiées pleinement aux communautés de communes et au Pays, financée par la Région, est construite avec le territoire, l'AER et le réseau MASCOT BFC. 5 communautés de communes du Pays ont fait le choix d'y apparaître. Le guide comprend le témoignage fort d'un ambassadeur du territoire, des infos essentielles pour s'installer, pour travailler, se former, étudier, s'implanter, entreprendre, découvrir, s'évader, se divertir... La Région propose un premier tirage de 200 exemplaires qui seront remis au territoire, et se réserve pour sa part plusieurs exemplaires qu'elle valorisera à l'occasion de sa participation à différents événements ou salons (par exemple le salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) qui se déroule chaque année à Paris). A noter que **le territoire récupère également les droits sur la maquette, ce qui permettra de pouvoir modifier le guide si besoin et surtout de faire de nouveaux tirages**.

II. Délibérations

L'ordre du jour appelle l'examen des délibérations suivantes :

1) n° 2024-23 : Budget primitif pour 2024 – Annule et remplace la délibération n° 2024-10 du 20 mars 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la Délibération n° 2024-07 du 22 janvier 2024 du Comité Syndical relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Laurence PORTE rappelle que par délibération n° 2024-10 en date du 20 mars 2024, les crédits inscrits au chapitre 022 « dépenses imprévues » ont été comptabilisés dans le total des dépenses de fonctionnement. Or, depuis la comptabilité en M57 ne prend plus en compte le chapitre 022. Il convient de modifier la délibération de vote du budget, afin qu'elle corresponde au flux budgétaire. Le budget primitif pour 2024 est donc présenté comme suit :

Au titre du Budget principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 670 073,00 €

Recettes : 720 780,13 €

Le budget est présenté en sur-équilibre, pour un montant de 50 707,13 €.

La section d'investissement reste inchangée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve le budget primitif principal pour 2024, en sur-équilibre à un montant de 670 073,00 € en dépenses et 720 780,13 € en recettes au titre de la section de fonctionnement,
- 2) La section d'investissement reste inchangée,
- 3) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

2) n° 2024-24 : Décision modificative n° 2

Laurence PORTE précise que La présente décision modificative n°2 est un ajustement de plusieurs opérations :

1) Une demande de remboursement d'une subvention perçue nous est parvenue (elle était annoncée depuis 2 ans). L'opération engagée en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan et tendant à réaménager et à valoriser le circuit de randonnée « Bibracte Alésia » ne s'est pas réalisée à hauteur de ce qui avait été initialement envisagé (5 000 € de dépenses réalisées pour 50 000 € de prévisionnelles). Il convient donc de rembourser au Conseil régional le trop perçu de la subvention allouée, soit 24 223 €.

2) Depuis le passage en M57, les amortissements doivent se faire au prorata temporis (en fonction de la date d'acquisition). Cette année, nous avons acquis des tentes « pop up » destinées à être mises à disposition des producteurs Auxois Morvan Naturellement, ainsi que des ordinateurs pour les services du Pays. Il convient donc d'augmenter de 1 500 € l'article 6811 relatif aux amortissements, au prorata temporis de ces acquisitions.

3) Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, les financements obtenus au titre de la « Conférence des financeurs » permettent de mener des actions de préventions auprès des séniors du territoire. La Conférence des financeurs est basée sur une période courant du 1^{er} juillet année « n » au 30 juin année « n + 1 ». Au titre de l'année 2024-2025,

nous avons d'ores et déjà perçu la subvention du Conseil Départemental. Une opération de fin d'année sera faite afin de l'affecter sur le budget 2025. Toutefois, afin de pouvoir verser les acomptes aux opérateurs avec lesquels nous avons conventionné pour mener ces actions durant le dernier semestre 2024, il convient d'augmenter l'article 65 7488 « Subventions aux organismes de droit public » de 4 500 €.

4) Différentes opérations envisagées pour 2024 n'ont pu être réalisées, notamment la communication autour du programme LEADER ou encore des outils de promotion territoriale (nous attendons le recrutement du futur chargé de mission Attractivité). Afin de couvrir les augmentations précédemment indiquées, il est donc proposé de prendre 20 000 € sur l'article 62268 « autres honoraires » et 9 150 € sur l'article 6236 « Publications ».

Il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

Section Fonctionnement : Dépenses de Fonctionnement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2024 + DM 1	Proposition DM 2	Nouveau budget 2024
Dépenses de Fonctionnement				
62268	Autres honoraires	58 000,00 €	- 20 000,00 €	38 000,00 €
6236	Publication	32 700,00 €	- 9 150,00 €	23 550,00 €
6811	Dotations aux amortissements	11 500,00 €	+ 1 500,00 €	13 000,00 €
657488	Subvention aux organismes de droit privé	23 947,48 €	+ 4 500,00 €	28 447,48 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 100,00 €	+ 23 150,00 €	24 250,00 €

Le budget 2024 reste à l'identique en dépenses de fonctionnement à 670 520,48 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Approuve la décision modificative n°2 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

3) n° 2024-25 : Demande de subvention LEADER – Animation PAT 2024

Laurence PORTE rappelle que le Pays Auxois Morvan a été labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 en mai 2024. Une animation a été mise en place dès 2019 afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet alimentaire territorial. Pour l'année 2024, le Pays a décidé d'accentuer son travail autour de l'alimentation de proximité, notamment en lien avec le Contrat Local de Santé, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions autour de la prévention-nutrition, et d'éducation et de sensibilisation aux productions locales. Afin de mener à bien cette mission, 1,4 ETP sont dédiés à l'animation du PAT Auxois Morvan pour l'année 2024, répartis comme suit :

- * Chargée de mission PAT : 1 ETP (soit 1 607 heures)
- * Directeur : 0,40 ETP en charge de la coordination et de la mise en œuvre stratégique des actions (soit 640 heures sur l'année 2024).

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	75 419,69 €	LEADER	80,00 %	69 386,11 €
Coûts indirects	11 312,95 €	Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	17 346,53 €
Total	86 732,64 €	Total	100 %	86 732,64 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

4) n° 2024-26 : Demande de subvention LEADER – Outils de promotion et de communication de la démarche des « Productions Auxois Morvan naturellement » 2024

Laurence PORTE rappelle que depuis 2008, le Pays soutient la démarche des Productions Auxois Morvan Naturellement. Cette démarche permet notamment de fédérer les producteurs locaux autour d'événements de valorisation et de projets de communication. Afin de les accompagner et de créer une identité commune « Productions Auxois Morvan Naturellement », l'association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement et le Pays ont travaillé sur des outils de communications et de promotion. Dans ce cadre, pour 2024, des tentes « pop-up » ont été achetées par le Pays afin de pouvoir les mettre à disposition des producteurs lorsqu'ils participent à des manifestations et assurer ainsi une meilleure visibilité et identification de la démarche. Un financement au titre du programme LEADER a été mobilisé pour cette opération. Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Equipement	10 000,00 €	LEADER	80,00 %	8 000,00 €
		Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	2 000,00 €

Total	10 000,00 €	Total	100 %	10 000,00 €
--------------	--------------------	--------------	--------------	--------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section d'investissement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

5) n° 2024-27 : Modification de la délibération n° 2023-19 relative à l'animation du Projet Alimentaire Territorial pour 2023 – Programme LEADER 2023-2027

Laurence PORTE rappelle que le Pays Auxois Morvan a été labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 en juin 2021. Une animation a été mise en place dès 2019 afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet alimentaire territorial.

Pour l'année 2023, le Pays a décidé d'accentuer son travail autour de l'alimentation de proximité, en lien notamment avec le Contrat Local de Santé, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions autour de la prévention-nutrition, et d'éducation et de sensibilisation aux productions locales. En plus de l'agent dédié à temps complet sur l'animation du PAT, à compter du 01/04/2023, le Pays mobilise 0,6 ETP supplémentaire sur cette mission. Cette animation supplémentaire permet de mettre en place des actions d'accompagnement des porteurs de projets et de présentation d'études et de valorisation de la démarche Productions Auxois Morvan Naturellement. Pour mémoire le poste à temps plein de l'animation PAT a été financé via le programme LEADER 2014-2022 du Pays Auxois Morvan et ne fait pas l'objet de cette demande de subvention.

A la suite de nouvelles dispositions réglementaires, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	30 113,08 €	LEADER	80,00 %	27 704,03 €
Coûts indirects	4 516,96 €	Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 €	6 926,01 €
Total	34 630,04 €	Total	100 %	34 630,04 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;

- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

6) n° 2024-28 : Demande de subvention ingénierie 2025 Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté

Laurence PORTE rappelle que l'Agence Régionale de Santé soutient l'ingénierie du Pays de l'Auxois Morvan au titre de l'animation du Contrat local de Santé. Il est proposé de solliciter une aide au financement du poste de Chargée de mission Santé pour l'année 2025 et d'adopter le plan de financement correspondant : 1 ETP en charge de l'animation du Contrat Local de Santé

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges	51 000,00 €	ARS	26 000,00 €	50,00 %
Frais de déplacement	1 000,00 €	CRBFC	15 300,00 €	29,42 %
		Autofinancement	10 700,00 €	20,58 %
Total	52 000,00 €	Total	52 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence Régionale de Santé pour le financement du poste indiqué pour l'année 2025 à hauteur de 26 000 € ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

7) n° 2024-29 : Demande de subvention ingénierie 2025 Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Laurence PORTE rappelle que, chaque année, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or lance un appel à projets pour soutenir l'ingénierie des territoires de projets PETR/Pays. Pour l'année 2025, l'appel à projets porte sur le financement par le Département des moyens d'animation et d'ingénierie sur des projets bien identifiés et correspondant aux domaines de compétences du Département, et sur l'association des services départementaux à la définition du projet. Le soutien demandé pour l'animation des projets est plafonné à 60 000 €, avec possibilité d'inclure des actions de communication Pays.

Le Pays de l'Auxois Morvan souhaite candidater à l'appel à projets sur les thématiques suivantes : santé, tourisme et culture, et activités pédagogiques, thématiques importantes du projet de territoire et qui correspondent aux thématiques d'intervention du Conseil Départemental. La présente demande de subvention porte sur 3 postes :

* Soutien au titre des solidarités humaines :

- Pour le poste de Direction : 0,30 ETP sur la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, notamment dans le cadre du PNNS (Plan National Nutrition Santé) et de la mise en réseau des actions d'accompagnement des jeunes (déploiement des permanences de la Maison des

Adolescents par exemple) ;

* Soutien au titre des solidarités territoriales :

- Pour les actions liées au tourisme et à la promotion du territoire : 1 ETP, sur la mise en œuvre d'actions de valorisation de la destination touristique « Auxois Morvan » ;

- Pour les actions « patrimoine, culture et enseignement artistique » : 1 ETP, sur la mise en œuvre d'actions touristiques et déploiement d'une offre découverte auprès des scolaires, en lien avec les projets de circonscription existants.

De plus, un soutien sera demandé afin de financer la communication générale du Pays.

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Assiette éligible	Poste de recettes	Montant	Taux
Animation Contrat Local de Santé – PNNS - actions auprès des jeunes (salaires et charges) 0,30 ETP poste direction	21 600,00 €	CD 21	17 280,00 €	80,00 %
		Autofinancement	4 320,00 €	20,00 %
Sous-total Santé Animation CLS-PNNS	21 600,00 €		21 6000,00 €	100 %
1 ETP Animation Pays d'art et d'histoire – valorisation touristique	37 500,00 €	CD 21	11 250,00 €	30,00 %
		CRBFC	18 750,00 €	50,00 %
		Autofinancement	7 500,00 €	20,00 %
Sous-total Tourisme – Promotion du territoire	37 500,00 €		37 500,00 €	100 %
1 ETP Animation adjointe Pays d'art et d'histoire – actions pédagogiques et touristiques	36 500,00 €	CD 21	29 200,00 €	80,00 %
		Autofinancement	7 300,00 €	20,00%
Sous-total Patrimoine, culture, enseignements artistiques	36 500,00 €		36 500,00 €	100 %
Communication générale	2 837,50 €	CD 21	2 270,00 €	80,00 %
		Autofinancement	567,50 €	20,00%
Sous-total Communication générale	2 837,50 €		2 837,50 €	100 %
Total	98 437,50 €	Total demande CD 21	60 000,00 €	60,95 %
		Total CRBFC	18 750,00 €	19,05 %
		Autofinancement	19 687,50 €	20,00 %
		Total financement	98 437,50 €	100 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

1) Autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, à hauteur de 60 000 €, pour le financement de l'ingénierie 2025 et des

- actions de communication liées ;
2) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

8) n° 2024-30 : Demande de subvention ingénierie 2025 Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté – Territoires de projets

Laurence PORTE rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté soutient l'ingénierie du Pays de l'Auxois Morvan au titre des Contrats de territoire « Territoires en action ». Il est proposé de solliciter une aide au financement des postes suivants pour l'année 2025 et d'adopter le plan de financement correspondant :

1) Chargée de mission Tourisme – Patrimoine (1 ETP)

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (1 ETP)	37 500,00 €	Conseil Régional BFC	18 750,00 €	50,00 %
		CD 21	11 250,00 €	30,00 %
		Autofinancement	7 500,00 €	20,00 %
Total	37 500,00 €	Total	37 500,00 €	100,00 %

2) Chargée de mission Santé (1 ETP)

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (1 ETP)	51 000,00 €	Conseil Régional BFC	15 300,00 €	30,00 %
		ARS	25 500,00 €	50,00 %
		Autofinancement	9 700,00 €	20,00 %
Total	51 000,00 €	Total	51 000,00 €	100,00 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (crédits Contrat de territoire « Territoires en action ») pour le financement des postes indiqués, pour l'année 2025 ;
2) Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

9) n° 2024-31 : Modification de la délibération n° 2023-18 relative à la demande de subvention ingénierie LEADER 2023 – Programme LEADER 2023-2027

Laurence PORTE rappelle que de l'ingénierie de projet est nécessaire afin de mettre en œuvre le programme LEADER 2023-2027. L'année 2023 est une année de chevauchement de programmes européens LEADER. L'ingénierie doit être répartie entre ces 2 programmes. Pour ce faire, pour l'année 2023, l'animation du programme LEADER 2023-2027 a été répartie comme suit :

- * Chargée de mission LEADER : 0,5 ETP en charge de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour le programme LEADER 2023-2027 (soit 803,5 heures)
- * Gestionnaire LEADER : 0,2 ETP en charge de la gestion administrative des dossiers LEADER (soit 321 heures)

A la suite de nouvelles dispositions réglementaires, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	36 947,40 €	LEADER	80,00 %	34 834,01 €
Coûts indirects	5 542,11 €			
Forfait frais de déplacement	1 053,00 €	Autofinancement	20,00 %	8 708,50 €
Total	43 542,51 €	Total	100 %	43 542,51 €

La délibération ayant été prise au vu des dispositions prévues lors du précédent programme, certaines modifications ayant été apportées récemment par la Région il convient donc de la modifier afin de correspondre aux attentes régionales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Valide le projet et le plan de financement ;
- 2) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 du Pays Auxois Morvan pour le financement de l'ingénierie dédiée ;
- 3) Autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER ;
- 4) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 5) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 6) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à signer tout document relatif à cette demande.

10) n° 2024-32 : Demande de subvention LEADER 2024 – Programme LEADER 2023-2027

Laurence PORTE rappelle que depuis le 22 août 2023, le Pays Auxois Morvan a conventionné avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, afin de porter un programme européen LEADER pour la période 2023-2027. Une ingénierie est nécessaire afin de mettre en œuvre le programme et commencer à accompagner les porteurs de projets dans le dépôt de leur demande d'aide. Pour ce faire, pour l'année 2024, l'animation du programme LEADER 2023-2027 sera répartie comme suit :

* Chargée de mission LEADER : 1 ETP en charge de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour le programme LEADER 2023-2027 (soit 1 607 heures)

* Gestionnaire LEADER : 0,75 ETP en charge de la gestion administrative des dossiers LEADER (soit 602 heures sur l'année 2024, prenant en compte la période de latence du poste).

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux	Montant

			d'intervention	
Frais salariaux	72 294,70 €	LEADER	80,00 %	68 159,45 €
Coûts indirects	10 844,21 €			
Forfait frais de déplacement	2 060,40€	Autofinancement	20,00 %	17 039,86 €
Total	85 199,31 €	Total	100 %	85 199,31 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Valide le projet et le plan de financement ;
- 2) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 du Pays Auxois Morvan pour le financement de l'ingénierie dédiée ;
- 3) Autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER ;
- 4) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 5) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 6) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à signer tout document relatif à cette demande.

11) n° 2024-33 : Demande de subvention ingénierie « Numérique » 2025 – Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Laurence PORTE rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté soutient l'ingénierie du Pays de l'Auxois Morvan et notamment le poste de Chargé du développement des usages du numérique au titre de sa politique sectorielle. Il est proposé de solliciter une aide au financement du poste d'animateur « usages numériques innovants » pour l'année 2025 et d'adopter le plan de financement correspondant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Poste de recettes	Montant	Taux d'intervention
Salaires et charges (1 ETP)	44 000,00 €	Conseil Régional BFC	35 200,00 €	80,00 %
		Autofinancement	8 800,00 €	20,00 %
Total	44 000,00 €	Total	44 000,00 €	100 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour le financement des postes indiqués, pour l'année 2025 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

12) n° 2024-34 : Subventions exceptionnelles

Laurence PORTE informe que le Pays a été saisi de demandes de subventions au cours de l'été 2024. Il s'agit :

1) Du Comice Agricole de Saulieu pour l'organisation de la « Fête du Charolais » qui s'est tenue du 16 au 18 août 2024 à l'espace Jean Bertin à Saulieu (73^{ème} édition).

Vitrine de l'élevage avec près de 5 000 visiteurs chaque année, cette manifestation permet aux éleveurs de présenter leur savoir faire au cours des traditionnels concours de boucherie bovin et ovin. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

2) De l'Association Foire de Montbard, pour l'organisation de l'édition 2024 de la Foire Régionale de Montbard qui s'est tenue du 29 août au 1^{er} septembre derniers. Cette manifestation phare du territoire rassemble chaque année près de 150 exposants et accueille près de 25 000 visiteurs. Elle permet de mettre en lumière les acteurs de la Haute Côte-d'Or et de l'Auxois dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. A noter que pour cette édition, la Foire a accueilli un stand dédié à l'association des Producteurs at Artisans Auxois Morvan naturellement. Les producteurs, outre la vente directe, ont également proposé une offre de restauration composée uniquement des produits Auxois Morvan naturellement. Les équipes du Pays ont été mobilisées pour prêter main forte aux producteurs durant ces 4 jours. Un stand « Pays » a également permis de présenter les actions du PETR et de proposer, en lien avec les actions de prévention prévues dans le cadre du Contrat Local de Santé, une sensibilisation contre les allergènes et nuisibles en lien avec l'association FREDON (lutte contre l'ambrosie, les chenilles processionnaires, les tiques). Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au Comice agricole de Saulieu pour l'organisation de la 73^{ème} « Fête du Charolais » ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'Association Foire de Montbard pour l'organisation de l'édition 2024 de la foire ;
- 3) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657488 du budget principal.

III. Questions diverses

L'ordre jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant proposée, Laurence PORTE remercie les délégués et prononce la clôture de ce comité syndical.

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Laurence PORTE

1^{ère} vice-Présidente du PETR
 du Pays de l'Auxois Morvan